Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260413-DELIB2026_040-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION
06 avril 2026

2026 – 040 : Création d'emploi non permanent lié à des accroissements temporaires d'activité

l'an deux mille vingt six
le treize avril
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Nicolas FER, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Catherine LAMIDON, Anne-Isabelle LE BORGNE, Pierre-Louis LESEUL, Eric PRIGENT, Hélène WAHIS.
Absents excusés: Néant

Secrétaire de séance : Alain KEROUANTON

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que L.332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur un emploi non permanent d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur Le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'accueil et l'entretien des hébergements touristiques communaux (gîte et camping) et des chalets de Monts d'Arrée Communauté. Ces tâches ne peuvent être réalisées par le seul agent permanent de la collectivité assurant ces missions.
Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique ayant les caractéristiques suivantes:

- A compter du 01/07/2026 un poste dont la durée hebdomadaire de service est de 17,5/35ème pour une durée du 2 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent d'accueil et d'entretien des hébergements touristiques communaux et de Monts d'Arrée Communauté suite à l'accroissement saisonnier d'activité pour une durée hebdomadaire de travail égale à 17,5/35ème à compter du 01/07/2026 sur une période de 2 mois.

Le Maire
Eric PRIGENT

Le secrétaire de séance
Alain KEROUANTON